

N°431

du 20
Septembre
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

L'économie mondiale entre
assistance et nouvelles réalités

**Robert Zoellick
lance l'appel
pour l'«au-delà
de l'aide»**

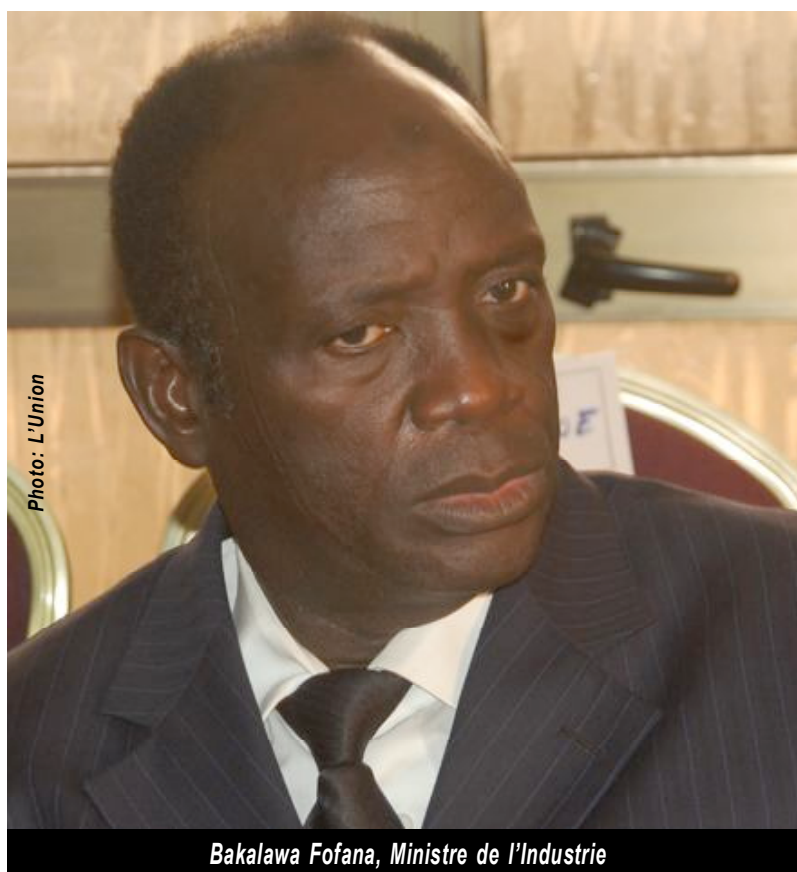
** Il n'est plus possible de
naviguer à vue.*

Evolution de l'Indice harmonisé au 1er trimestre 2011

La production industrielle togolaise en zigzag

Travaux de réhabilitation
des routes à Lomé

**NECCTO
s'adjuge
la rue 1HDN
à Novissi**



Bakalawa Fofana, Ministre de l'Industrie

Adoption de ratification
des Conventions de l'OIT

**Vers l'amélioration des
conditions de travail et le
renforcement de l'assurance
maladie obligatoire**

Décompte à quatre mois de la fin de l'exercice budgétaire

**65,33% de recettes contre
40,63% de dépenses publiques
sur la prévision annuelle**

Allégations de tortures d'inculpés à l'ANR

**Le gouvernement
ordonne une enquête
de la CNDH**

Repères

La technologie et la propriété intellectuelle comme sources de richesses

Le ministre de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques, El Hadj Bakalawa Fofana a délivré le jeudi 8 septembre à Lomé un message à l'occasion du 12e anniversaire de la journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle placée cette année, sous le thème "la technologie et la propriété intellectuelle comme sources de richesses". Dans sa déclaration, le ministre a fait savoir que les politiques et programmes économiques visant la croissance et l'emploi sont fondés sur la possibilité de création de richesses, c'est-à-dire l'apport d'une valeur ajoutée aux ressources disponibles dans le pays. La reconnaissance de l'importance du savoir et de la technologie dans les économies modernes, a-t-il poursuivi, a donné lieu au terme "économie du savoir". C'est pourquoi, chaque pays s'emploie désormais à adopter ses structures et ses forces pour être à la hauteur de cette nouvelle exigence, par la maîtrise de la technologie et l'utilisation judicieuse du système de la propriété intellectuelle. Pour M. Fofana, si l'importance de la technologie et de la propriété intellectuelle dans le développement économique est généralement bien comprise, il nous reste à susciter des vocations et à développer les bons réflexes à cet égard. C'est pourquoi, il a lancé un appel à tous les partenaires pour qu'ils se mobilisent afin d'accélérer la mise en place des structures et des outils permettant de mieux piloter les objectifs de la politique togolaise en matière de science, de technologie et d'industrie. Un appel est également lancé aux universités et grandes écoles, aux chercheurs, entreprises, artisans et autres usagers pour qu'ils exploitent au mieux les possibilités qu'offre d'ores et déjà le système de propriété intellectuelle du Togo. Ce système unifié au sein de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) permet de protéger les inventions, les marques de produits et services, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, les schémas de configuration des circuits intégrés, la propriété littéraire et artistique.

La SOIF en appui à la base

La fondation de Soutien aux Orphelins et Appui aux Initiatives Féminines (SOIF), a octroyé 200 litres d'insecticides de type cypercal à cinq groupements agricoles de l'Est - Mono lors d'une cérémonie organisée le samedi 20 août à Elavagnon. Le don a été réceptionné par les responsables de ces groupements en présence du directeur exécutif adjoint de la fondation SOIF, Pakai Hodabalo et des membres des groupements bénéficiaires. Ce soutien vise à donner un coup de pouce à ces groupements, dans leurs activités agricoles et leur permettre une production en qualité et en quantité. A cette occasion, M. Pakai Hodabalo a présenté sa structure et ses actions, soulignant que cette action a pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base. Il a exhorté les membres des groupements bénéficiaires à redoubler d'effort en augmentant les superficies et en variant les cultures, pour mieux produire et s'autosuffire. Les groupements agricoles bénéficiaires sont: "Naale Wazou d'Ogou - Bretelle, Nordiyindi de Landa, Dilandina d'Ogou Sirka, Essossina de Yovo - Copé et Dieu - Béni de Lom - Nava des cantons de Gbadjahé et d'Elavagnon. Ce don vient après celui de juin dernier où ses groupements avaient reçu 10 tonnes d'engrais NPK et urée.

M.A./ATOP

Cinéma

La rentrée cinématographique emballe les salles en France

En dépit de la mauvaise qualité des productions hollywoodiennes où la violence domine dans plusieurs films, cette rentrée rassure. Depuis le 7 septembre passent en boucle, Habemus Papam de l'italien Nanni Moretti et La Planète des Singes de Rupert Wyatt. Le premier sur le mode de la tragédie parle des tourments d'un cardinal qui vient d'être élu pape et habité par l'inquiétude justement d'exercer son pouvoir. Entre mélancolie et irruption du burlesque, le film nous fait voir l'entreprise de ré-enchantement de l'existence et le difficile exercice de la responsabilité individuelle parmi une collectivité. On ne gouverne pas innocemment. Louis XVI l'a appris à ses dépens.

Le second, la Planète des Singes parle d'une métaphore moins explicite. Dans un laboratoire, des scientifiques expérimentent un traitement sur des singes pour vaincre la maladie d'Alzheimer. Mais leurs essais ont des effets secondaires inattendus : ils découvrent que la substance utilisée permet d'augmenter radicalement l'activité cérébrale de leurs sujets. César, est alors le premier jeune chimpanzé faisant preuve d'une intelligence remarquable. Mais trahi par les humains qui l'entourent et en qui il avait confiance, il va mener le soulèvement de toute son espèce contre l'Homme dans un combat spectaculaire.

Il s'agit d'un film qui parle de la science au service de la fiction mais l'on peut comprendre une métaphore sur la politique, la lutte des classes, les révolutions, etc... Néanmoins des scènes fortes du film témoignent des prouesses digitales du réalisateur américain.

Dimanche 18 septembre, le cinéma Royal de Montpellier projetait " Crazy, Stupid, Love " des Américains John Requa et Glenn Ficarra, une comédie mélodramatique sur l'amour. A tout juste quarante ans, Cal Weaver



mène une vie de rêve - bonne situation, belle maison, enfants formidables et mariage parfait avec sa petite amie du lycée. Mais tout s'écroule lorsque sa femme, Emily, le trompe et demande le divorce. Pire, dans le monde des célibataires d'aujourd'hui, Cal, qui n'a plus dragué depuis des lustres, se révèle un modèle d'anti séduction. Passant désormais ses soirées à bouder tout seul au bar du coin, l'infortuné Cal est pris en main comme complice et protégé d'un séduisant trentenaire, Jacob Palmer. Pour l'aider à oublier sa femme et à commencer une nouvelle vie, Jacob tente de faire découvrir à Cal les nombreuses perspectives qui s'offrent à lui : femmes en quête d'aventures, soirées arrosées entre copains et un chic supérieur à la moyenne.

Cal et Emily ne sont pas les seuls en quête d'amour: le fils de Cal, Robbie, 13 ans, est fou de sa babysitter de 17 ans, Jessica, laquelle a jeté son dévolu... sur Cal ! Et en dépit de la transformation de Cal et de ses nombreuses nouvelles conquêtes, la seule chose qu'il ne peut changer reste son cœur, qui semble toujours le ramener à son point de départ.

Il s'agit de trois films à regarder absolument.

Littérature

Des éditeurs français abandonnent leurs charges contre Google

Albin Michel, Flammarion et Gallimard mettent fin aux poursuites pour contrefaçon de livres entamées contre Google en mai dernier. Le géant américain consultant désormais les ayants droit avant de numériser leurs ouvrages, l'abandon des charges pesant contre lui devrait permettre une reprise des négociations avec les éditeurs.

En mai dernier, les trois éditeurs français avaient déposé contre la maison mère du moteur de recherche une assignation pour contrefaçon. Ces poursuites ont été engagées après la numérisation de près de 9800 de leurs ouvrages, sans que Google ne les ait consultés. La procédure ne devrait cependant pas connaître de suites

a révélé mercredi 7 septembre le magazine Livres Hebdo sur son site internet. Albin Michel, Flammarion et Gallimard ont en effet laissé passer le délai de placement en justice de leur assignation contre la filiale française, qui arrivait à échéance le 6 septembre. Une seconde assignation, déposée en juin contre la maison mère en Californie, pourrait encore être réactivée avant le début du mois d'octobre. Cela paraît pourtant peu probable. Google a en effet révisé ses principes et a décidé de consulter les ayants droit des publications, comme le montre la signature d'un contrat de coopération avec Hachette Livre en juillet.

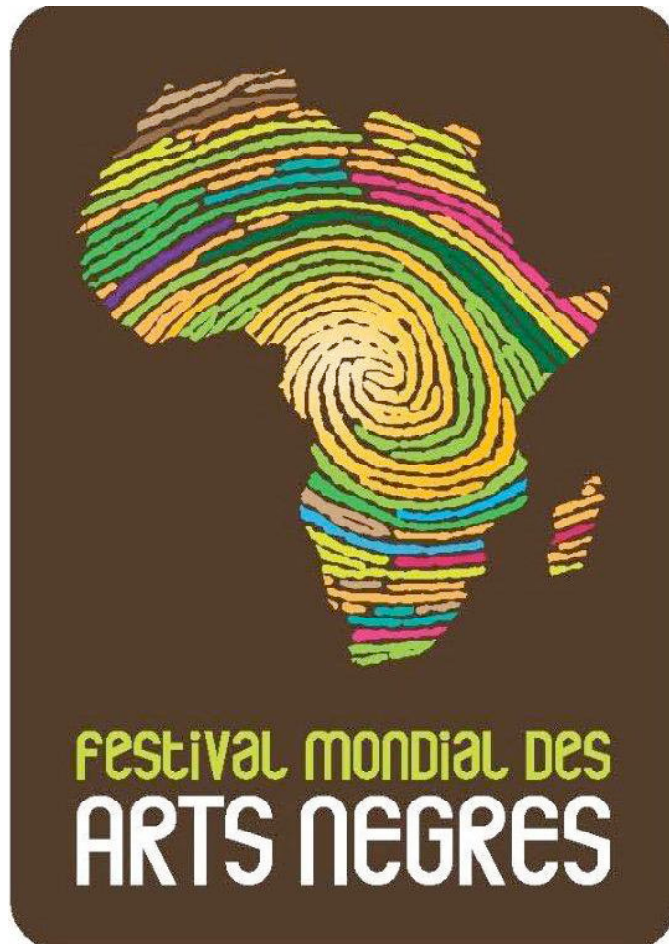
Arts plastiques

Le Fesman prend en "otages" les œuvres des artistes

Une situation incongrue se produit actuellement à Dakar où 117 artistes plasticiens participants au dernier Festival mondial des arts nègres n'arrivent pas à rentrer en possession de leurs arts. C'est le site de notre confrère Jeune-Afrique qui donne l'information. La société qui a

intransigence de restituer les œuvres tant que les organisateurs du Festival n'auront pas payé pas la facture.

LP a acheminé en tout 300 œuvres dans 35 pays différents et elle réclame 670 mille euros pour le transport. Mais les organisateurs du FESMAN n'ont



transporté 450 œuvres exposées au Fesma n'a toujours pas été payée par le Sénégal. Du coup, elle refuse de restituer leurs biens aux artistes. Une situation qui compromet la réputation du pays d'Abdoulaye Wade et pourrait même provoquer une campagne de boycott de la prochaine Biennale d'art de Dakar.

La page du 3e Festival mondial des arts nègres (Fesman), qui a eu lieu à Dakar du 10 au 31 décembre 2010, est loin d'être tournée pour les 117 artistes plasticiens qui y ont participé. La société LP art, chargée par les organisateurs de transporter les œuvres refuse avec

pas honoré la facture.

Le Fesman avait un budget estimatif de 48 621 597 010 FCFA. Mais l'événement a enregistré un déficit global de 22 911 097 120 FCFA (environ 35 000 000 d'euros), selon le journal sénégalais Le Quotidien, qui a eu accès aux documents comptables. La dette du Fesman a même dû faire l'objet, en juin 2011, d'une " loi de finances rectificative " du budget annuel de l'État. Et en attendant, les artistes trinquent : annulation de participation à des expositions et résiliations de promesses d'achat se multiplient.

Repères

FASS- Rømmugen aide à Vogan

L'association Fonds d'Aide Sociale et Scolaire de Rømmugen (FASS-Rømmugen) de l'Allemagne a offert des fournitures et tenues scolaires à 25 élèves orphelins de la préfecture de Vo, le mercredi 7 septembre à Vogan.

Ce don, d'une valeur de quatre cent mille francs (400.000F CFA), est composé de livres de lecture, de cahiers, de couvertures Kaki et plastique, d'assembles géométriques, de règles, de boîtes de craies, de crayons de couleurs, de stylos et de sacs d'écolier. Par ce geste, l'association vient soulager ces élèves en les mettant au même niveau que leurs camarades dont les parents sont en vie. En remettant le don, la présidente de l'association FESS-RÜMMUGEN, Monique Kalipé a invité les bénéficiaires à la culture de l'excellence, de l'amour du prochain et à la fraternité. Elle les a conviés au travail et rassurés de la disponibilité de l'association. Mme Kalipé a souhaité que les tuteurs de ces enfants soient un réconfort digne pour ces derniers afin de les sortir du cadre "de laisser pour compter". L'Association FESS-Rümmigen lutte pour l'épanouissement et le parrainage des enfants orphelins, construit des puits et latrines dans les écoles.

Le FNSCE

Une table ronde a été organisée le vendredi 9 septembre par la Coalition Nationale Togolaise pour l'Education Pour Tous (CNT/EPT), parrainée par l'UNICEF en vue de mettre en place un fonds dénommé "Fonds National de la Société Civile pour l'Education" (FNSCE). Cette rencontre a regroupé des représentants de l'Education, des bailleurs de fonds, des responsables d'ONG et d'associations des droits de l'enfant, des chercheurs, syndicalistes, enseignants et parents d'élèves. Elle s'inscrit dans la logique des efforts du gouvernement pour une éducation de qualité pour tous d'ici 2015 et vise à sensibiliser les partenaires sur les enjeux liés à la mise en place de ce fonds, à explorer leurs intentions de participation et élaborer une feuille de route pour le suivi. Ce fonds servira à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs du secteur de l'éducation. Il va favoriser l'implication des organisations de la société civile dans les instances de concertation et de gestion du système éducatif togolais. Son but est d'appuyer financièrement la CNT/EPT pour une bonne gouvernance et la mise en oeuvre très efficace d'une éducation de qualité au Togo. Les participants, ont été édifiés sur le concept et les objectifs du projet du fonds et les résultats des études de sa faisabilité. Le secrétaire permanent du Conseil Supérieur de l'Education et de la Formation, Apémagnon Kokouvi a félicité les uns et les autres pour leurs efforts afin d'assurer une bonne éducation aux enfants. Selon lui, cette initiative vient à point nommé appuyer le gouvernement dans son plan sectoriel de l'éducation en vue de fournir aux enfants, aux jeunes et aux adultes une formation adaptée, corrigeant ainsi les disparités en genre, âges, milieux de résidence, revenus et langues. Il a indiqué que la mise en place du FNSCE permettra la refondation du système éducatif et contribuera au développement économique, social et culturel. M. Apémagnon a invité tous les acteurs impliqués dans le système éducatif à mener des actions spécifiques visant à renforcer effectivement ce secteur. Le chef section- éducation UNICEF au Togo, Lamine Sou a déclaré qu'il s'agit d'accompagner l'administration scolaire togolaise dans sa marche vers une éducation universelle et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il a alors réaffirmé sa disponibilité de travailler avec le pays et les partenaires qu'il a encouragé pour une contribution massive.

M.A./ATOP

Evolution de l'Indice harmonisé au 1^{er} trimestre 2011

La production industrielle togolaise en zigzag

Sylvestre D.

L'Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) s'établissait au 4^{ème} trimestre 2010 à 122,7 contre 113,3 et 117,5 respectivement au 3^{ème} et 2^{ème} trimestre de la même année, avec la base 100. D'où le langage d'une production en hausse à l'époque. Cette fois-ci, selon les données de la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN), pour le compte du 1^{er} trimestre 2011, la production industrielle a globalement connu une baisse. L'Indice harmonisé des trois premiers mois de l'année, sous revu, s'établit à 119,4. Il enregistre donc une régression de 2,7% en variation trimestrielle. L'optimisme relatif affiché au 4^{ème} trimestre 2010 par les chefs d'entreprises, qui s'attendaient pour la plupart à une augmentation de la production au cours du 1^{er} trimestre 2011, a été contredit par une baisse. Même si, par rapport au 1^{er} trimestre 2010, l'activité industrielle au Togo au 1^{er} trimestre 2011 s'est bien comportée ; l'indice ayant enregistré en glissement annuel une performance de 2,7%.

Le repli de la production industrielle constaté au 1^{er} trimestre 2011 est une résultante de la situation conjoncturelle plus que défavorable qu'a connue la branche « Production et distribution d'électricité et de gaz » au cours de cette période. L'indice de cette branche s'est affiché au trimestre sous revu à 24,9, représentant son plus bas niveau jamais atteint depuis 2003. Il a alors perdu 84,3 point par rapport au trimestre précédent, soit une baisse de 77,2%. Les autres branches les plus importantes du secteur industriel togolais ont connu une situation conjoncturelle favorable avec des indices dont les variations trimestrielles se situent entre +2,9% (la branche « Produits divers des industries extractives ») et +10,8% (la branche « Fabrication de verre, poteries et matériaux de construction »).

La baisse remarquable notée au niveau de la production d'électricité est due, selon les responsables de la production, aux difficultés rencontrées par le secteur au cours de cette période. Ces difficultés ont trait au volume d'eau retenue par le barrage de Nangbéto et à l'approvisionnement du carburant « Jet A1 » pour les turbines. Au cours du 1^{er} trimestre 2011, le barrage de Nangbéto, unité principale de production d'électricité, a enregistré un volume d'eau très faible et, par conséquent, une faible production d'électricité. En outre, la production d'électricité au moyen des turbines a souffert énormément de manque de matières premières dû au problème d'approvisionnement du carburant. L'effet conjugué de ces difficultés expliquerait la réduction considérable de la production



d'électricité en cette période par rapport au trimestre précédent.

La projection des chefs d'entreprises

Le solde d'opinions des chefs d'entreprises, relativement à la tendance de la production au 1^{er} trimestre 2011, s'établit largement à 78,4% en faveur d'une augmentation contre 4,3% au trimestre précédent. L'importance de ce solde se justifie par le fait que la majorité des entreprises a enregistré au cours du trimestre une augmentation relative de leur production. Mais, compte tenu de la forte chute enregistrée au niveau de la production d'électricité, l'indice global n'a pas évolué dans le même sens que le solde d'opinions. Par rapport aux perspectives des productions, les chefs d'entreprises restent dans la même logique d'optimisme. 78,7% des répondants tablent sur une augmentation prochaine de la production tandis que 3,2% prévoient une baisse des productions, soit un solde d'opinions de 75,5% favorable à l'augmentation. Concernant l'état des carnets de commande, il ressort que la situation actuelle est défavorable (-16,3%, contre le solde de -21,7% en commandes en provenance de l'étranger), mais l'optimisme pour une meilleure situation au 2^{ème} trimestre 2011 est grand, avec un solde d'opinions de 42,2% des chefs d'entreprises répondants. Et les stocks de produits finis font -33,6% de solde.

Pour l'évolution des prix de vente, les perspectives sont favorables à une légère hausse (c'est-à-dire au-delà des 3,6% du 1^{er} trimestre 2011), tandis que celles sur l'évolution de l'emploi s'établissent à un solde négatif de 1%. Quant à la compétitivité, le solde d'opinion est favorable à une amélioration au taux de 28,4% des répondants contre 21,8% au 4^{ème} trimestre 2010. Ainsi, l'enquête des soldes d'opinions dans l'industrie fait ressortir, pour le 2^{ème} trimestre 2011 et de façon globale, une amélioration du climat des affaires. Par rapport aux facteurs qui limitent la production des entreprises industrielles, l'insuffisance de la demande a été plus préoccupante pour les chefs d'entreprises au

cours du 1^{er} trimestre 2011. Cette préoccupation est évoquée par 34,9% des entreprises. Quant à l'insuffisance de l'équipement, qui vient en deuxième position des préoccupations des chefs industriels, elle représente 32,6% des répondants. Unaniment, personne n'évoque le manque de main-d'œuvre comme facteur limitant la production industrielle.

En rappel, l'IHPI est un indice de la production industrielle élaboré selon la méthodologie harmonisée proposée par la Commission de l'UEMOA et adoptée en juin 2003 à Ouagadougou pour les pays de l'UEMOA. Il mesure, entre deux trimestres, l'évolution moyenne de

la production des entreprises industrielles installées sur le territoire économique et ne prend en compte que leurs activités productrices. Dans le cas du Togo, l'IHPI est calculé pour 72 produits regroupés en 24 sous branches qui composent 14 branches d'activités. Les données sur la production sont recueillies au cours de l'enquête trimestrielle auprès des entreprises industrielles. L'année de base de l'IHPI est 2002 et les pondérations portent sur le chiffre d'affaires hors taxe. A compter des données de la fin juin 2011, l'IHPI adoptera un rythme mensuel. Avec un répertoire plus actualisé des entreprises.

Travaux de réhabilitation des routes à Lomé

NECCTO s'adjuge la rue 1HDN à Novissi

Ça y est ! Dans un délai de 6 mois, l'entreprise NECCTO doit pouvoir remettre en état praticable la rue 1HDN, qui court sur une distance de 760 mètres linéaires entre le carrefour de l'ancien Texaco Jean Paul II au carrefour Oando aéroport. L'appel d'offres ouvert lancé le 7 février à cet effet, et clôturé le 16 mars 2011, l'a désignée comme adjudicataire. Ouf ! devraient se dire les riverains.

Malgré les séances répétées de replâtrage, ce tronçon résiste, et a fini par totalement se dégrader. Au point de soumettre les usagers à des slaloms. Nul pareil avec des rafistolages, cette fois. L'appel d'offres du ministère des Travaux publics insiste sur la consistance des futurs travaux. La rue 1 HDN – qui vient compléter l'avenue Akéi – doit voir son emprise dégagée. L'ancienne voie va être déblayée et purgée, la chaussée existante recyclée sur 20 cm et stabilisée au ciment à 4% pour une couche de fondation. La couche de base est prévue en grave concassée, avec un revêtement en béton bitumineux de 0/14 sur 5 cm d'épaisseur, et l'aménagement de trottoirs et d'aires d'arrêt de taxis. L'assainissement sera assuré par des caniveaux en béton armé. Et tout cela sous le contrôle vigilant du groupement de bureaux GTAH



Andjo Tchamja, Ministre des TP

(malien) et BETIA (togolais).

Au passage, à la jonction en T, les caniveaux devront se fusionner avec ceux de la rue de Tchamba, dont l'entreprise Gellocq-Togo a actuellement la charge du bitumage dans le cadre du Projet d'aménagement urbain du Togo (PAUT). Le financement des travaux est supporté par le budget de l'ex Fonds d'entretien routier (FER). Les travaux, sur la rue 2 HDN – reliant Oando à Shell marché Hédzranawoé – sont à peu près semblables. L'emprise des deux voies varie entre 20 et 25 mètres par endroits, mais la largeur de la nouvelle voie sera contenue sur les



Comme ici, les riverains vont être bousculés...pour une nouvelle voie

9 mètres réglementaires pour une voie dans les deux sens. Les deux rues constituent le chaînon manquant des travaux de réhabilitation entrepris dans le quartier Novissi. Associées à une nouvelle rue Tchamba, elles constituent une parfaite voie de dégagement pour l'accès du grand quartier de Hédzranawoé et de l'aéroport.

Aucune marge de préférence n'a été accordée aux soumissionnaires nationaux. Elles étaient prévenues. Une expérience minimale a été également exigée dans les travaux de construction, de réhabilitation ou de renforcement de route bitumée avec couche de base en grave

conçassée et couche de roulement en béton bitumineux, ou de travaux de resurfacing ou de renforcement de route avec revêtement en béton bitumineux. L'objectif des autorités, dans la nouvelle politique des grands travaux, c'est d'avoir des ouvrages et des infrastructures routières qui tiennent sur des années. Il était, par ailleurs, exigé des entreprises soumissionnaires d'avoir exécuté avec succès en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au moins un marché au cours des cinq dernières années d'un montant minimal de 600 millions de francs Cfa pour la rue 1 HDN, et d'au moins 200 millions de francs pour la seconde rue.

VERBATIM Par Eric J.

Que des déceptions !

Le dossier de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat est bouclé, peut-on dire. Avec le verdict du procès prononcé jeudi par Abalo Pétchélébia, Président de la Cour suprême ayant jugé l'affaire. Son délibéré a été sans appel, d'ailleurs sans recours : 12 accusés sont déclarés coupables et écotent d'une sanction lourde de 5 ans à 20 ans d'emprisonnement avec perte de déchéance civique pour certains et un mandat d'arrêt international délivré à l'encontre d'un présumé qui est en fuite. Le reste des prévenus, au total 21 subissent des peines allant de 12 mois à 29 mois avec 1 à 2 mois de sursis pour certains.

Evidemment, ces condamnations ne peuvent guère réjouir les avocats de la défense qui s'étaient évertués à démontrer l'innocence de leurs clients et en appelaient à leur relaxe pure et simple. L'un d'entre eux, Me Jonas Sokpoh n'est pas allé du dos de la cuillère « La Cour n'a pas motivé sa décision en nous disant les actes de complicité, on s'est contenté de distribuer des peines comme de petits gâteaux. » Selon lui, le droit n'a pas été dit par la Cour. « C'est une parodie de justice parce que, je retiens de cette décision, qu'au Togo, on peut juger un député sans lever son immunité parlementaire, je retiens de cette décision que les cas de tortures malgré la ratification par le Togo des conventions qui les proscrivent, je constate que, malgré cela, on peut condamner les inculpés. » a-t-il conclu.

Pour Me Zeus Ajavon, sa déception vient du fait que la culpabilité de leurs clients n'a pas été établie. « On n'a pu jamais démontrer la culpabilité pendant tout le procès des gens qui ont été inculpés. Ni le ministère public, ni la Cour, personne n'a su démontrer que les gens sont coupables. Et aujourd'hui, on a condamné les gens jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Je suis découragé, déçu encore découragé. » a lancé l'avocat, enseignant de droit depuis 37 ans.

Curieusement, l'un des avocats de l'Etat togolais dans cette affaire, Me N'Djellé a affiché également une déception suite au verdict de la Cour. « C'est un sentiment mitigé, puisque... nos demandes en tant que partie civile, n'ont pas été satisfaites, donc ce n'est pas un sentiment qui peut me réjouir... » Néanmoins une satisfaction morale s'est dégagée à son niveau. Cela s'exprime par le renversement de la tendance à faire croire que le « dossier était vide ». « ...au départ, lorsque l'affaire s'est déclenchée, dans l'opinion publique, les gens ont pu penser que c'était un règlement de compte politique et que c'était un montage, qu'il n'y avait pas la réalité de coup d'Etat. Mais quand vous avez suivi les débats, vous avez pu observer que, certains des accusés ont avoué. Donc, la réalité du complot est établie, ce n'est pas un règlement de compte politique. Ce sont des faits délictueux, criminels qui ont été jugés et la vérité est apparue au grand jour. » a-t-il tranché.

Décompte à quatre mois de la fin de l'exercice budgétaire

65,33% de recettes contre 40,63% de dépenses publiques sur la prévision annuelle

Sylvestre D.

Ceci ressort de la centralisation des chiffres officiels par la Direction de l'Economie. Pour le seul mois d'août, et pour le total obtenu, l'Etat a fait moins qu'en juillet où le total des recettes versées à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'établissait à 33,0 milliards de francs Cfa, subdivisés en 13,7 milliards de francs Cfa des Impôts, 13,1 milliards de francs Cfa des Douanes et 6,2 milliards de francs Cfa du Trésor. En ce huitième mois de l'année budgétaire en cours, les Impôts ont fait 11,7 milliards de francs Cfa, les Douanes 16,1 milliards de francs Cfa et le Trésor 0,6 milliard de francs Cfa. Soit 28,4 milliards de francs Cfa. C'est donc un monté-descend dans la caisse de l'Etat si l'on compare les chiffres du mois de juin avec son total de 24,7 milliards de francs Cfa (10,8 milliards en Impôts, 13,3 milliards en Douanes et 0,6 milliard en Trésor).

Il faut rappeler que, dans le même ordre, les deux régies financières doivent atteindre 118,5 milliards de francs Cfa et 150,7 milliards de francs Cfa à la fin 2011. Toujours au 31 décembre 2011, le Trésor public doit toucher la barre des 51,0 milliards de francs Cfa de recettes, sur la prévision annuelle de 320,2 milliards de francs Cfa inscrits dans la loi de finances. De janvier à août, les Impôts sont arrivés à 87,3 milliards de francs Cfa, les Douanes à 103,8 milliards de francs Cfa et le Trésor à 18,1 milliards de francs Cfa, donnant un taux global de 65,33% en recettes.

Au plan des dépenses, pour les 448,28 milliards de francs Cfa autorisés et les 193,83 milliards de francs Cfa d'engagements pris pour



Marc Ably-Bidamon,
D.G. des Douanes

janvier-août, l'Autorité atteint, en huit mois, un cumul de paiements de 188,73 milliards de francs Cfa. La prévision annuelle, elle, tablait sur 464,45 milliards de francs Cfa. Tout calcul fait, les charges sont déjà supportées à 40,63% par rapport à la prévision.

Dans les détails, les 9,50 milliards de francs Cfa payés en août font porter le poste «Traitement et salaires» à 73,26 milliards de francs Cfa depuis le début de l'année. Pour le mois indexé, 2,31 milliards de francs sont allés à l'Education alors que les autres secteurs publics, en dehors de la Santé et de l'Agriculture, englobent 6,60 milliards de francs Cfa. Sur la même période (août), les «Biens et services» ont valu 3,17 milliards de francs Cfa dont 0,22 milliard de francs au bénéfice de la Santé. Il reste à payer -0,23 milliard, représentant la prise en compte d'une opération budgétaire payée et en cours de régularisation. 2,98 milliards de francs Cfa sont allés aux «Subventions et transferts», avec un reste à payer de 5,05 milliards



Ingrid Awadé,
D.G. des Impôts

sur les 8,04 milliards de francs Cfa ordonnancés. Autrement, ce reste à payer s'assimile à un mandat en instance de paiement et non un arriéré. Quant aux «Dépenses d'investissement», elles en ont pris pour 1,73 milliard de francs Cfa. Enfin, pour la dette publique, intérieure et extérieure, les «Intérêts» ont coûté 0,83 milliard de francs Cfa tandis que l'«Amortissement» a avalé 3,67 milliards de francs Cfa, dont 3,08 milliards pour la seule dette intérieure.

De manière cumulative, de janvier à août, l'Etat a sorti de sa caisse 28,97 milliards de francs Cfa, 25,56 milliards de francs Cfa, 21,76 milliards de francs Cfa, 7,62 milliards de francs Cfa et 31,56 milliards de francs Cfa, respectivement pour les «Biens et services», les «Subventions et transferts», les «Dépenses d'investissement», les «Intérêts sur la dette intérieure et extérieure» et l'«Amortissement sur la dette intérieure et extérieure».

SANTÉ Par Maurille Aféri

Le rhume

Complications possibles

Le rhume en soi n'entraîne pas de complications. Cependant, il fragilise les muqueuses, qui peuvent être « colonisées » secondairement par des bactéries. On parle alors de surinfection bactérienne. Les signes de la surinfection bactérienne sont un écoulement nasal épais et la prolongation des symptômes sur plusieurs semaines. Les bactéries peuvent également causer d'autres affections à la suite d'un rhume. Ainsi, chez les enfants, la complication la plus fréquente est l'otite moyenne. Un rhume persistant peut aussi dégénérer en sinusite, en pharyngite, en bronchite et même, rarement, en pneumonie. Il peut également réactiver le virus de l'herpès simplex, qui cause l'herpès labial et l'herpès génital, en affaiblissant l'organisme. Chez les enfants de moins de 5 ans, certains

virus responsables du rhume peuvent provoquer des maladies plus graves, comme le croup (enrouement, respiration bruyante, toux « aboyante ») et la bronchiolite (respiration sifflante, respiration difficile).

Quand consulter un médecin?

Généralement, il n'est pas nécessaire de consulter un médecin en cas de simple rhume. Dans la majorité des cas, les symptômes disparaissent d'eux-mêmes en 1 ou 2 semaines environ.

Cependant, en présence de l'un ou l'autre des symptômes suivants, qui sont le signe d'une complication (otite, sinusite, etc.) ou d'un problème de santé plus grave que le rhume, il vaut mieux consulter un médecin.

Des symptômes intenses qui atteignent tout l'organisme. Par exemple, une fièvre de 39,5 °C

(103 F) ou plus, des frissons ou des sueurs, des maux de tête.

Des sécrétions nasales qui persistent plus de 10 jours, qui deviennent parfois jaunâtres et plus épaisses.

Des douleurs persistantes à une oreille, l'apparition d'une conjonctivite ou des douleurs intenses au visage ou au front (sinusite).

Une toux qui persiste plus de 7 jours après la disparition des autres symptômes.

Chez l'enfant : des pleurs persistants ou une respiration très rapide; les lèvres bleues.

Chez l'enfant, une toux si grave qu'il s'étouffe ou vomit.

Une respiration sifflante.

La survenue d'un rhume chez un bébé de moins de 4 mois, car il existe un risque d'insuffisance respiratoire.

(à suivre)

L'économie mondiale entre assistance et nouvelles réalités

Robert Zoellick lance l'appel pour l'«au-delà de l'aide»

* Il n'est plus possible de naviguer à vue.

Dans un discours prononcé à l'Université George Washington, le 14 septembre dernier, en prélude aux Assemblées Annuelles de la Banque et du FMI, le Président du Groupe de la Banque mondiale a indiqué que le monde doit reconnaître les nouvelles réalités, inimaginables en 1944, lors de la création de la Banque mondiale, et s'orienter vers un système mondial qui associe les pays développés et ceux en développement, l'innovation et l'investissement privé.

«Il n'est plus possible de naviguer à vue», a expliqué Robert B. Zoellick. Ajoutant que tous les pays doivent être des «parties prenantes responsables» de l'économie mondiale, qu'ils doivent mener une action pour résoudre les problèmes actuels tout en se préparant à relever les défis à venir, qu'ils doivent résoudre leurs problèmes nationaux tout en veillant à forger un système international solide.

Dans un discours intitulé «Au-delà de l'aide», M. Zoellick fait valoir que le monde doit s'orienter vers un système mondial qui associe les pays développés et en développement, l'innovation et l'investissement privé, et les 50% de la population mondiale trop souvent laissée pour compte, à savoir les femmes.

«S'adapter à ce nouveau monde signifie reconnaître que nous devons tous, maintenant, être des parties prenantes responsables», a noté M. Zoellick, reprenant une expression qu'il a utilisée pour la première fois en 2005 pour qualifier le nouveau rôle de la Chine dans le système mondial. «Si nous ne devançons pas les événements, si nous ne nous adaptons pas à l'évolution de la situation, si nous nous refusons à abandonner des tactiques politiques axées sur le court terme ou à admettre que le pouvoir est source de responsabilités, nous nous laisserons emportés par des courants dangereux. C'est ce que nous a appris l'histoire, et cela vaut pour nous tous, économies développées et économies émergentes», a-t-il fait valoir. Pour lui, les pays en développement ne sont plus des colonies dépendantes, mais représentent maintenant une part croissante de l'économie mondiale, notamment si l'on considère le commerce Sud-Sud et les échanges de connaissances. Ils ont davantage d'influence sur la manière dont le monde est géré et sont, eux-mêmes, sources de solutions de développement, même s'ils continuent de compter des milliards d'habitants pauvres. «La nouvelle «normalité» sera «l'absence de situation normale». La nouvelle normalité sera dynamique et non pas statique et un nombre croissant de pays influenceront sur le système multilatéral. Certains États peuvent également être en perte de vitesse. Les économies montantes deviendront membres de nouveaux réseaux -de pays, d'institutions internationales, de la société civile et



Robert B. Zoellick, Président du
Groupe de la Banque mondiale

du secteur privé- dans des combinaisons diverses et sous des formes différentes. Ces nouveaux réseaux prendront la place des anciennes hiérarchies.

Les pays développés ne reconnaissent toutefois pas encore pleinement ces mutations et se fondent sur le principe du «faites ce que je dis et non ce que je fais». Ils préchent la discipline financière alors qu'ils ont, eux-mêmes, d'énormes déficits budgétaires. Ils prônent le maintien de niveaux d'endettement tolérables alors qu'ils ont eux-mêmes des niveaux d'endettement sans précédent. Les pays développés ne s'emploient pas non plus à résoudre leurs problèmes et cela pourrait avoir des effets préjudiciables également sur l'économie mondiale. Les pays européens ne veulent pas assumer les obligations imposées par une monnaie unique, l'Euro. Le Japon résiste aux réformes qui pourraient redynamiser son modèle économique en perte de vitesse. Les États-Unis sont confrontés à un endettement massif, mais ne sont pas parvenus à s'entendre sur une démarche qui permettrait de s'attaquer aux facteurs de cet endettement.

Un monde «au-delà de l'aide» est un monde qui reconnaît que l'ancien ordre hiérarchique est révolu et a été remplacé par un nouvel ensemble de relations entre pays développés et en développement. C'est un monde dans lequel de bonnes politiques peuvent être plus importantes que l'argent.

«L'objectif recherché sera non pas la charité, mais la poursuite d'intérêts mutuels par le biais de l'édification d'un plus grand nombre de pôles de croissance», fait valoir M. Zoellick. «Dans un monde au-delà de l'aide, la poursuite de politiques économiques rationnelles par les pays du G-7 revêtira autant d'importance que le pourcentage du PIB représenté par l'aide. Dans un monde au-delà de l'aide, les accords du G 20 sur les déséquilibres, sur les réformes structurelles, sur le subventionnement des combustibles fossiles et sur la sécurité alimentaire revêtiront autant d'importance que le pourcentage du PIB représenté par l'aide. Dans un monde au-delà de l'aide, les marchés émergents avancés aideront ceux qui le sont moins, en les faisant bénéficier de leur expérience, de marchés ouverts, d'investissements et de nouveaux

types d'assistance».

Pour les pays en développement, aller «au-delà de l'aide» signifie mobiliser et exploiter l'épargne et les recettes intérieures de manière transparente ; encourager une solide participation citoyenne dans un cadre de bonne gouvernance, d'ouverture et de transparence ; investir dans la population en assurant des services d'éducation, des solides filets de sécurité ; exiger des institutions et des agents de l'Etat qu'ils remplissent leur mission ; encourager la petite entreprise et l'investissement privé ; investir dans l'infrastructure pour poser les fondations des futurs gains de productivité ; mais cela signifie aussi investir dans la connectivité tout en recueillant des données et en partageant des informations parce que la disponibilité de données et d'informations de qualité sera au moins aussi importante que l'aide financière.

«Au plan international, cela implique des innovations multilatérales pour réaliser des progrès dans l'ouverture du commerce et des investissements, de l'accès à l'énergie, de la sécurité alimentaire, de la concurrence au niveau des services et du changement climatique, sans nécessairement attendre que tous se joignent à ces efforts, mais en allant de l'avant lorsqu'il est possible de forger des coalitions à l'appui de progrès», explique M. Zoellick. «Cela implique d'avoir recours au niveau des services et du changement climatique, sans nécessairement attendre que tous se joignent à ces efforts, mais en allant de l'avant lorsqu'il est possible de forger des coalitions à l'appui de progrès», explique M. Zoellick. «Cela implique d'avoir recours au G 20- pour examiner les nouvelles possibilités d'action et de financement, en donnant à tous un rôle».

Aller «au-delà de l'aide» implique dans une mesure importante de permettre aux femmes de réaliser leur potentiel et d'exprimer leur pouvoir en éliminant les inégalités entre les genres. Pour atteindre cet objectif, M. Zoellick propose une «solution à 50%». «Nous ne pouvons pas permettre à la moitié de la population de la planète de réaliser pleinement son potentiel tant que nous ne serons pas tous attachés à la question de l'égalité ; tant que les pays, les communautés, les ménages du monde entier n'auront pas tous reconnu les droits des femmes et changé les règles source d'inégalité», a expliqué M. Zoellick. «Donner aux femmes le droit de posséder des terres ; donner aux femmes le droit d'être propriétaire, de gérer et d'exploiter une entreprise ; donner aux femmes le droit d'hériter ; donner aux femmes le moyen d'obtenir des revenus plus importants ; donner aux femmes un plus grand contrôle sur les ressources pour améliorer la santé des enfants, relever le niveau d'instruction des filles, promouvoir l'entreprenariat et accroître la productivité économique, et pourrait nous rapprocher d'un monde au-delà de l'aide».

Adoption de ratification des Conventions de l'OIT

Vers l'amélioration des conditions de travail et le renforcement de l'assurance maladie obligatoire

Jean Afolabi

Dans la droite ligne des efforts du gouvernement en matière d'emploi, de sécurité sociale et de protection des travailleurs, le conseil des ministres a examiné et adopté, mercredi à Lomé, six projets de loi autorisant la ratification de conventions, notamment de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elles sont toutes « destinées à améliorer la protection sociale des travailleurs, à assurer la sécurité des travailleurs sur les lieux de travail et à leur donner une bonne protection en matière de santé au travail, à promouvoir l'emploi et à offrir des emplois décents aux travailleurs et particulièrement aux jeunes, à créer les meilleures conditions pour le fonctionnement de l'inspection du travail notamment dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, à mettre en place un système efficace d'administration du travail, et à fixer des règles internationalement acceptées de gestion des organismes de sécurité sociale... », a indiqué le communiqué officiel.

Au niveau de l'OIT, dont le Togo est membre, explique-t-on, la problématique de l'emploi a été très tôt au centre des préoccupations, et s'est traduite par l'adoption de la Convention n°122 sur la politique de l'emploi en 1964. Mais, de même, les pays africains ont pris l'engagement de faire de l'emploi la priorité de la politique



Elliott Ohin, Ministres des Affaires étrangères et de la coopération

de développement, ce qui s'est traduit par le sommet de septembre 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso, où les chefs d'Etat ont plaidé pour l'autonomisation des groupes vulnérables. Nombre d'initiatives, dont le programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) ou celui de Promotion du volontariat national au Togo (PROVONAT) ou encore celui de l'emploi des jeunes (PPJR) votés par les élus du peuple se situent dans cette dynamique.

La convention de l'OIT exige de tout Etat membre « à garantir qu'il y aura du travail pour toutes les personnes disponibles et en quête de travail ». Sans aucune discrimination. Les représentants

des employeurs et des travailleurs, insiste le texte, « devront être consultés au sujet des politiques de l'emploi, afin qu'il soit pleinement tenu compte de leur expérience et de leur opinion... ». Pour rappel, l'enquête QUIBB 2006 a estimé le taux de chômage au Togo à 6,8%, avec un fort taux de sous-emploi avoisinant les 27%.

Pour autant, l'Organisation internationale du travail ne s'est pas arrêtée en si bon chemin. Sa convention n°187, du 31 mai 2006 à Genève, dont l'autorisation de ratification a été également adoptée par le Togo fait de la sécurité et de la santé du travailleur, sur les lieux de son travail, des conditions de travail décent. Sur le plan mondial,



Nicoué Broohm, Ministre du Travail et des lois sociale

l'organisme a dénombré environ 270 millions de cas d'accidents du travail – avec près de 2 millions de décès – et 160 millions de cas de maladies professionnelles, avec plus de victimes dans les pays en développement. Au Togo, d'après les chiffres officiels, 1.300 accidents de travail sont déclarés en moyenne par an à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Et cela se termine souvent par des pertes de vies, des mutilations, des incapacités diverses, ou occasionne la diminution de la productivité ou l'augmentation des dépenses de santé à quelque niveau que ce soit.

A ce sujet, les Etats membres ont pour devoir, notamment, d'adopter

« des mesures actives en vue de réaliser progressivement un milieu de travail sûr et salubre au moyen d'un système national et de programmes nationaux de sécurité et de santé au travail », suivant les principes de l'OIT. L'élaboration d'une politique nationale à ce sujet doit prendre en compte l'évaluation de risques ou des dangers imputables au travail, combattre à la source les risques ou dangers, et développer une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé, qui comprenne l'information, la consultation et la formation. Une autorité ou un organisme, responsable à cette fin, doit être désigné conformément à la législation et à la pratique nationales. Selon le ministre Elliott Ohin des Affaires étrangères et de la coopération, « la ratification de cette convention permettra de déclencher la dynamique de la coopération internationale pour la mise en place de cette politique et d'un programme de sécurité et de santé au travail ».

Au finish, c'est la protection sociale du travailleur qui est l'autre combat de l'Organisation internationale du travail. En la matière, le Togo est, avec quelques rares pays sur le continent, de ceux qui ont pris de l'avance avec le lancement effectif, il y a deux semaines, de l'Institut national de l'assurance maladie obligatoire (INAM). L'effectif de démarrage, dès novembre prochain pour le Togo, est estimé

à près de 500.000 personnes à raison de six personnes par ménage, pour une population d'agents publics estimée à 80.000 personnes. A l'étape actuelle, l'assurance maladie obligatoire décidée par le gouvernement concerne seulement les agents publics et assimilés ainsi que les retraités. Elle est prévue pour être effective dès novembre prochain. Les prestations à couvrir – entre 80 et 100% des frais – sont : la kinésithérapie et la rééducation, les interventions chirurgicales et soins programmés, certaines analyses médicales et les radiologies, les soins et prothèses dentaires ou d'orthodontie, l'orthophonie, l'orthoptie, le scanner, l'IRM, le laser, la biopsie, fibroscopie, la lunetterie, la mammographie, la pneumo cardiologie. Il y a également l'électrothérapie et les traitements par rayons ultraviolets, lumineux et infra-rouges, l'hydrothérapie, la thermothérapie, la chimiothérapie, la physiothérapie, les traitements des conséquences des affections neurologiques, la rééducation de la parole et du langage des yeux, les cures thermales, la prothèse, l'orthopédie, les vaccins, les prothèses, etc. A court terme, ce régime va s'étendre au secteur privé et, à moyen terme, à l'économie informelle et agricole.

La Convention n°102 de l'OIT du 4 juin 1952 à Genève – dont l'autorisation de ratification a également fait l'objet d'adoption par le gouvernement mercredi – fixe, en effet, la norme minimale en matière de sécurité sociale et définit la gamme des prestations qui en constituent le noyau. A savoir les soins médicaux, les indemnités de maladie, les prestations de vieillesse, les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, les prestations de maternité, les prestations aux familles, les prestations d'invalidité, les prestations de survivants ainsi que les celles de chômage. Pour les soins médicaux, l'éventualité couverte inclut tout état morbide, la grossesse, l'accouchement et leurs suites. L'âge prescrit ne devra pas dépasser 65 ans pour les prestations de vieillesse. Toutefois, dit l'OIT, un âge supérieur pourra être fixé par les autorités compétentes eu égard à la capacité de travail des personnes âgées dans le pays.

« La ratification de la Convention n°102 permettra à notre pays de fonder son régime de protection sociale sur un des instruments internationaux les plus appropriés et l'aidera à bénéficier auprès du département de la sécurité sociale du Bureau international du travail des appuis multiforme à la nouvelle politique sociale conduite par le gouvernement et dont la finalité essentielle est d'amener les Togolais à une meilleure équité sociale », a souligné le ministre Elliott Ohin des Affaires étrangères.

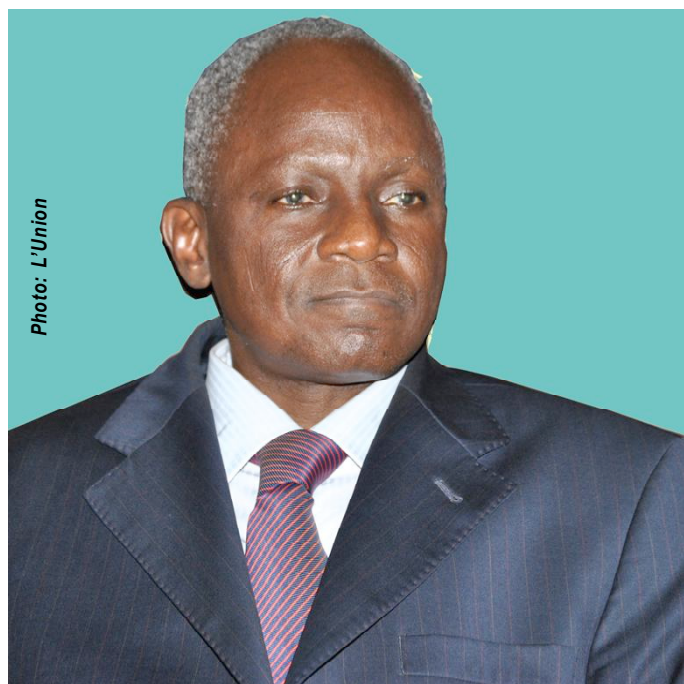
Allégations de tortures d'inculpés à l'ANR

Le gouvernement ordonne une enquête de la CNDH

Au procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat, les prévenus ont fait cas de tortures qu'ils auraient subies dans les locaux de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR). Bien que certains de ces personnes aient recouvré leur liberté après le verdict final, tandis que d'autres sont condamnés à des peines lourdes, le tribunal a exhorté le gouvernement à diligenter une enquête. Au cas où les enquêtes viendront confirmer les témoignages, le tribunal a souhaité que les auteurs soient punis.

Eh bien, l'autorité a écouté l'appel du tribunal. En effet, Tchitchao Tchilim, Garde des sceaux, ministre de la Justice, chargé des relations avec les institutions de la République, a donné mandat à la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) de mener une enquête impartiale sur le sujet afin d'éclairer l'opinion sur les allégations de tortures des personnes inculpées dans l'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Dans un communiqué, le gouvernement dit prendre acte et se félicite du bon déroulement du procès, ainsi que des dispositions qui ont été prises tout au long de la procédure pour que justice soit rendue conformément aux textes en



Tchitchao Tchilim, Ministre de la Justice

vigueur. « Il a toutefois été donné de constater qu'au cours des auditions au Palais de justice, certains inculpés ont fait état de mauvais traitements et de divers sévices qu'ils auraient subis, au cours de la détention préventive », a relevé le communiqué.

Le communiqué poursuit : « face à la gravité de ces allégations, le garde des sceaux, ministre de la justice, chargé des relations avec

les institutions de la république, a décidé, sur instruction du Chef de l'Etat et du gouvernement, de mandater la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), afin qu'elle ouvre une enquête impartiale pour faire toute la lumière sur les faits allégués.

« Tous les actes émanant de quelques autorités que ce soit, et qui porteraient atteinte à la dignité humaine et aux droits



Koffi Kounté, Président de la CNDH

fondamentaux de la personne humaine, sont foncièrement contraires au choix du peuple togolais et à la philosophie profonde de son gouvernement », indique le communiqué.

Le gouvernement exhorte la CNDH à « faire diligence pour mettre à sa disposition dans les meilleurs délais possibles, les résultats de ses investigations ».

Selon le ministre, le

gouvernement tient à « réaffirmer le caractère sacré de la personne humaine, et réitère son engagement à préserver coûte que coûte les acquis de la politique active de promotion, de respect des droits de l'Homme, des droits humains et de la consolidation de l'Etat de droit qu'il a engagés de manière irréversible depuis quelques années ».

JEUX PANAFRICAINS DE MAPUTO

Le Togo se contente d'une médaille de bronze

Les dixièmes Jeux panafricains de Maputo se sont achevés samedi avec des fortunes diverses pour les pays participants. Les athlètes togolais sont, eux, rentrés en silence, comme ils étaient partis, après des prestations en pointillé.

Gilles Vevey/Rfi

Sur le plan comptable, c'est une maigre médaille de bronze que les 4 tennismen, 4 pongistes, 4 boxeurs et 5 dames en athlétisme ont ramené.

Seule Djibril Alifatou a pu remporter au lancer du disque une médaille de bronze avec un jet de 46,46 m. Ni Florence Ezeh, Amy et Sophia au marteau, ni Sandrine Kangni-thiébaud qui a fini l'heptathlon à la 6e place n'ont pas réussi à faire retentir l'hymne togolais.

Au décompte final, le Togo occupe la dernière place des pays présents à Maputo en athlétisme, loin derrière le Nigeria qui a remporté la compétition avec 10 or, 6 argent, 5 bronze, devant l'Éthiopie (6, 7, 7) et le Kenya (5, 5, 7).

Ensuite viennent respectivement l'Algérie (5, 2, 2), l'Égypte (4, 0, 2), la Tunisie (3, 3, 0), l'Afrique du Sud (2, 8, 3), le Cameroun (2, 1, 3), le Soudan (2, 0, 0), l'Uganda (2, 0, 0), la Côte d'Ivoire (1, 4, 0), le Ghana (1, 4, 0), le Sénégal (1, 3, 1), le Botswana (1, 1, 3), le Liberia (1, 0, 1), le Mozambique (0, 1, 0), l'Îles Maurice (0, 1, 0), la Namibie (0, 0, 3), les Seychelles (0, 0, 3), le Madagascar (0, 0, 2), le Lesotho (0, 0, 1).

Pas de médaille d'or pour le Mozambique

Ces Jeux africains 2011 s'achèvent donc sur une bonne note pour le Ghana qui remporte le tournoi



Sandrine Thiebaud-Kangni au lancer de javelot, l'une des sept épreuves de l'heptathlon

de football chez les hommes et le Cameroun chez les dames contrairement, au Mozambique, le pays hôte, qui n'a pas remporté le moindre titre. Les Mozambicains plaçaient de grands espoirs sur le basket-ball masculin mais les Mambas se sont inclinés 57 à 62 face au Nigeria, en finale. L'Angola a pris la troisième place face à l'Algérie, 74-58.

En handball, en revanche, les

Angolais ont lâché la médaille d'argent aux Égyptiens après s'être inclinés 24-20. Plus tôt, les Angolais avaient pourtant montré la voie à suivre en remportant nettement la finale féminine face au Congo, 43-21.

A noter aussi, en tennis, la victoire des Tunisiennes face aux Égyptiennes, deux manches à zéro et des Égyptiennes face aux Malgaches sur le même score.

Mais c'est l'Afrique du Sud qui a largement pris la tête du classement, toute discipline confondue avec plus de 150 breloques dont une trentaine en or. L'Égypte en a remporté moitié moins. La natation, en particulier, aura permis aux Sud-africains et Sud-africaines de se livrer à une véritable razzia de titres, à l'image de Karin Prinsloo : la nageuse a remporté quatre médailles d'or et un en argent.

Angleterre : Adebayor et Tottenham douchent Liverpool

Un cauchemar. Voilà ce qu'a vécu Liverpool ce dimanche après-midi à White Hart Lane face à Tottenham (0-4), lors de la 5e journée de Premier League. Quatre buts encaissés - dont un magnifique signé Modric de 25 mètres dès la 7e minute - et deux expulsés (Adam, 27e, et Skrtel, 63e) : la note ne pouvait être plus salée pour les protégés de Kenny Dalglish.

Un homme a tiré son épingle du jeu lors de cette rencontre à sens unique : l'ancien Madrilène Emmanuel Adebayor, auteur d'un joli doublé (68e et 91e). Le Togolais est déjà à trois buts en deux matches de Premier League. Après deux défaites en trois matches, les Spurs ont quitté la zone rouge. Au vu de ce qu'ils ont montré ce dimanche dans le jeu, ils ont largement de quoi regarder vers le haut du tableau.

City : Mancini se plaint de ne pas avoir assez de joueurs !

Rejoint au score dimanche par Fulham, Manchester City a laissé filer de précieux points dans la course au titre. Pour l'entraîneur Roberto Mancini, la contre-performance s'explique notamment sur... un manque de solutions sur le banc de touche.

Une chose est sûre, dans le duel à distance qui oppose les deux Manchester, ce sont les hommes de Roberto Mancini qui ont ralenti le rythme. Pourtant, tout semblait aller comme sur des roulettes à Craven Cottage. Deux à zéro au début de la seconde période, pas de quoi s'affoler. Pourtant, Fulham, dans la zone rouge, a réussi à recoller au score et à arracher le point du match nul. Un retour inattendu qui n'a guère plu à Mancini.

"Mes joueurs ont probablement cru qu'ils en avaient fait assez pour gagner. Cela ressemble plus à une défaite pour nous mais que cela nous serve de leçon. Quand tu domines un match pendant 60 minutes et que tu ne marques que 2 buts, c'est un problème. Il nous faut être plus tueurs face au but", a-t-il déclaré, relayé par le Daily Telegraph.

Mais c'est surtout pour sa déclaration suivante qu'il fait les gros titres des journaux anglais lundi. L'entraîneur italien a déploré le manque de profondeur de son banc de touche, un comble pour Manchester City et ses millions dépensés à foison sur le marché des transferts ! "J'ai seulement deux milieux de terrain, puisque Milner et De Jong sont blessés. Je n'ai pas assez de joueurs en ce moment. Je ne pouvais changer que les latéraux ou les attaquants", s'est-il plaint. Vite raillé par la presse anglaise pour cette plainte, Mancini devra trouver d'autres excuses à l'avenir !



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

Les étudiants : entre les amphis et les petites activités

Futurs cadres du Togo, de nombreux étudiants n'hésitent pas à exercer des activités, parallèlement aux cours dans les amphis. Certains sont là, où on les attend le moins.

Etonam Sossou

Levée de bonne heure comme à l'accoutumée, Faustine R. se rend au marché d'Atikpodji, ce lundi 12 septembre 2011. Commerçante de condiments dans son quartier, elle positionne une fois de retour, sa table qui lui sert d'étal et dispose immédiatement, les condiments par tas. Quand tout est fin prêt, Faustine attend sur une chaise ses premiers clients, tout en conditionnant dans de petits sachets l'huile de palme 50 FCFA, l'unité. Peu après, dès 8 heures, elle est affairée à s'occuper de clients, majoritairement des femmes. Si cette habileté d'activité constitue un dénominateur commun avec les autres vendeuses, un plus, un atout ne la distingue pourtant. En effet, elle est titulaire d'une maîtrise en lettres modernes à l'Université de Kara. Entre ses recherches et la rédaction de son mémoire, elle s'adonne au commerce de condiments. Cette activité, elle la mène depuis ses années de lycée.

Comme Faustine R., de plus en plus d'étudiants exercent une activité, parallèlement aux cours dans les amphis. Vendeurs de produits et marchandises diverses, agents d'accueil ou de services traiteurs, agents commerciaux ambulants de produits cosmétiques et autres, libraires, photographes, coiffeurs et coiffeuses, mannequins de mode..., Voilà un florilège d'activités auxquelles les étudiants s'adonnent.

Ces boulots à temps partiel, sont un gagne-pain pour beaucoup d'entre eux. Mais comment allient-ils études et activités rémunératrices ? Le temps imparti aux cours et révisions permet-il d'autres activités, sans empiéter sur le rendement scolaire ?

Comment réussissent-ils à concilier leur double activité ? C'est avec un cours de droit constitutionnel en main que nous avons trouvé Francis A., assis sur un banc, entrée côté FUCEC Atikoumé, avec à l'arrière, un



grand pan de tissu blanc couvrant les rayons solaires, (cet espace sert de studio photo). Profitant d'un temps de répit, révisé. Etudiant en année de maîtrise de droit, il parle de son activité. Il explique que la photographie demande une certaine disponibilité, vu la concurrence : « Il y a beaucoup d'étudiants photographes ici, donc il faut être là pour attirer les clients. Il faut être efficace et rendre les photos aux propriétaires en un temps records ». Alors, poursuit-il, « pour ne pas perdre des clients, je sèche certains cours ». Faustine nous fait savoir que pendant les périodes festives, où son commerce est florissant, elle en fait autant.

Savoir s'organiser...

Cela ne perturbe-t-il pas leur rendement scolaire ? A cette interrogation, les avis sont partagés. Pour Francis et Faustine, leurs petits jobs n'entachent en rien leurs résultats scolaires. Et de soutenir qu'il est nécessaire de savoir s'organiser pour concilier activités génératrices de revenus et études : « quand j'étais petite, je venais comme maintenant vendre au marché les week-ends et certains jours où je n'avais pas cours, dès que je rentrais à la maison, le reste de mon temps était consacré à la révision », déclare Faustine. Elle soutient d'ailleurs, n'avoir jamais repris de classe à l'université. Elle a franchi les différents paliers aux premières sessions des examens.

Francis, lui, a adopté une autre stratégie qui marche bien : « il y a des cours assez techniques qu'il ne faut pas rater ; par contre, il y a d'autres où avec les supports documentaires, on peut comprendre le contenu, en révisant et en faisant des exercices ». Adjo Améti, étudiante en sociologie, est hôtesse d'accueil à ses temps perdus.

Elle a choisi délibérément de faire par moments une trêve sur cette activité, afin de se concentrer sur un devoir en vue.

Bléwussi Yao, est étudiant en lettres moderne. Il a la possibilité de confier son commerce à ses voisins quand il doit aller au cours ou réviser. Il détient toute une chaîne de petits commerces et d'activités (vente de cartes de recharges, de portables, clés USB, de documents scolaires, vêtements, chaussures, aliments tels que le sucre, du gari ou encore de l'arachide. Aux risques pour certains d'affecter leur rendement universitaire, il donne les raisons de sa "double activité". Pour lui, la vente de tous ces articles relève de l'envie pour lui, d'aider ses colocataires qui n'ont pas toujours les moyens d'en acheter au comptant. Mais il admet que le peu de bénéfices obtenus le dépannent assez souvent.

L'aide seul ne suffit pas

Au-delà de cet élan de solidarité qui anime certains étudiants qui veulent servir leurs camarades, une raison principale pousse la

quasi-totalité à faire ces petits boulots. Si pour ces deux derniers, exercer une activité extra-scolaire répond plus au besoin de la vie en communauté, cela n'est pas le cas de la plupart des étudiants. En effet, selon les témoignages recueillis, le manque de moyens financiers, serait à la base de ce fait. « La galère » en est la principale raison de ces activités extra-académiques. Toujours selon cette dernière, « avec la vie chère, le coût de produits dont nous avons besoin augmente de plus en plus. Rien que le transport pour le campus sur un an nous prend plus de la moitié de l'aide, donc on ne peut pas compter uniquement sur cet argent ».

Estimés à quatre vingt mille (80.000) par étudiant, ce fonds est

octroyé en aide. L'aide ne suffirait pas à couvrir leurs besoins, aux dires de ces derniers. De plus, le versement se fait de façon irrégulière, soutient Jordi H. : « Nous avons le plus besoin de l'argent dès la rentrée, mais ce n'est que plusieurs semaines ou mois après, que nous pouvons toucher le premier versement ».

En attendant pour la plupart de rentrer en possession des diplômes qui leur permettront de se vendre sur le marché de l'emploi, ces étudiants s'affairent ainsi, pour subvenir à leurs besoins. Pour Faustine, la raison principale est qu'elle n'a pas encore eu l'opportunité de jouir des fruits de ses diplômes : « Je n'ai pas encore eu la vacation, malgré mes nombreuses sollicitations et en

attendant de réussir peut-être à un concours de la Fonction publique, je vends donc des condiments au lieu de faire du vagabondage ou de chercher du gain facile ». Et de préciser « Mes vêtements, mes soins de santé, mon alimentation sont assurés par l'activité que je mène ». A côté de son commerce de condiments, l'étudiante a eu l'ingéniosité de développer d'autres activités, dont celle d'une tontine (une sorte d'épargne). Ces activités lui permettront de s'acheter une moto bientôt, à l'en croire. Francis n'en est pas encore là, mais ne se plaint pas trop. Il s'en sort avec au moins 1000 à 2000 FCFA par jour comme bénéfice : « On survit mieux avec ça », dit-il. En somme, avec ou sans l'aide parentale, ces « débrouillards » arrivent à satisfaire leurs besoins, bien sûr, pas sans difficultés parfois.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°142 DE LOTO KADOO DU 09 Septembre 2011

Ce vendredi 16 Septembre 2011, nous assistons au tirage N°143 de LOTO KADOO.

Le tirage du vendredi dernier, a permis à plusieurs parieurs de gagner des gros lots de lots intermédiaires partout au Togo.

A LOME nous avons enregistré un lot de 750.000F CFA gagné par un parieur qui a misé 300F CFA sur le point de vente 8055.

Encore deux (2) semaines pour gagner des lots en achetant et en grattant les tickets de la Tranche Commune Entente 2011. Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez :

- 500.000 FCFA

- Un voyage par avion et un séjour en République de Côte d'Ivoire.

Vous pourrez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le 30 septembre 2011, des supers lots allant de 1.000.000 FCFA à 5.000.000 FCFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°143 de Loto Kadoo du Vendredi 16 Septembre 2011

Numéro de base

88

13

83

71

70

Numéros bonus

58

64

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 553 de Lotto Diamant du lundi 19 Septembre 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**

Journée internationale de la Paix 2011

"Paix et démocratie: faites-vous entendre!"

Comme en a décidé l'Assemblée générale, la journée du 21 septembre est consacrée au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci. Cette année, à l'occasion de son trentième anniversaire, elle a pour thème " Paix et démocratie : faites-vous entendre!".

Le Préambule de la Charte des Nations Unies précise que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir les conflits internationaux, les régler et contribuer à établir une culture de la paix dans le monde. L'alliance de la paix et de la démocratie, qui

sont indissociables, est favorable au bien-être de tous.

La démocratie, consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, offre un cadre propice à l'exercice d'innombrables droits politiques et de libertés civiles.

Le thème de la Journée fait écho au mouvement de fond qui traverse le monde. Partout, des jeunes femmes et des jeunes hommes illustrent par leurs actes le pouvoir de la solidarité, en s'unissant et en manifestant ensemble pour exprimer une revendication commune : la dignité et les droits de l'homme. Il y a de nombreuses façons de participer à la vie

démocratique, notamment en prenant part au dialogue constitutionnel, en militant pour le renforcement des moyens d'action de la société civile, en luttant pour l'égalité des sexes et contre la discrimination, en contribuant à l'éducation civique et en faisant campagne pour l'inscription sur les listes électorales.

La Journée internationale de la paix offre aux citoyens du monde entier l'occasion d'organiser simultanément des célébrations et de prendre des initiatives réalistes et utiles pour faire reconnaître l'importance de la paix et de la démocratie.